

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES, DU DIAGNOSTIC PRÉVENTION AU DOCUMENT UNIQUE



Dr Nathalie AUNOBLE – Médecin coordonnateur – AHI 33 – Bordeaux

Emilie DESOINDRE – Conseillère en prévention – AISMT 04 – Digne-les-Bains

Mélanie GODEL – Cheffe de projets – AST 67 – Strasbourg

Sandrine MAGNAN – Directrice générale – AISMT 04 – Digne-les-Bains

Laurent MERCATORIS – Ingénieur prévention – ACST – Strasbourg

Armand REBOH – Directeur général – AST 67 – Strasbourg

Régine SIEGEL – Intervenante en prévention des risques professionnels – AST 67 – Strasbourg

Manuel TAVARES – Directeur général – ACST – Strasbourg

Clotilde TURBET-DELOF – Intervenante de Prévention des Risques Professionnels – AHI 33 – Bordeaux

Florent VAUBOURDOLLE – Directeur général – AHI 33 – Bordeaux

Introduction / Objectifs :

Comment accompagner nos entreprises adhérentes dans leur démarche de prévention ?

Vingt Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) ont coconstruit un dispositif proposant une démarche d'accompagnement globale visant à :

- ▶ Initier et poursuivre une relation avec l'adhérent sur la base d'un constat partagé et de regards croisés.
- ▶ Assurer la prise en charge des adhérents, en tenant compte de leur réalité et en répondant à nos obligations dans le cadre de la loi du 2 août 2021.
- ▶ Proposer au médecin, une synthèse claire et simple des risques liés à l'activité de l'adhérent.
- ▶ Renforcer la place de la fiche d'entreprise (FE) dans l'accompagnement au document unique (DU).
- ▶ Aider à la priorisation de l'offre de services.

Méthodologie :

Ce dispositif est conçu comme un levier pour diffuser la culture de la prévention au travers de trois volets complémentaires :

- ▶ **L'autodiagnostic** : service proposé à l'adhérent pour effectuer son état des lieux de prévention au travers de formulaires simples, progressifs et modulables, quelles que soient la typologie et l'activité de son entreprise.
- ▶ **Le diagnostic Pro** : permet au Service de santé d'apporter son expertise sur l'identification des risques, établir la FE et initier l'accompagnement à l'évaluation des risques et aux actions de prévention de l'adhérent.
- ▶ **Le module DU** : permet de rendre accessible la démarche d'évaluation des risques pour l'adhérent quel que soit son niveau de maturité.

Résultats obtenus :

Interface avec notre portail et logiciel métier : parcours plus fluide pour nos adhérents et collaborateurs.

Facilitation et harmonisation dans la production de livrables :

- ▶ **Le tableau de bord partagé** : sensibilisation de l'adhérent sur sa démarche actuelle au travers d'indicateurs simples et performants.
- ▶ **La FE** : retranscription semi-automatique sur la base du diagnostic Pro du Service.
- ▶ **Le DU** : réalisation d'un document exhaustif et exploitable avec suivi en temps réel du plan d'action.

La FE et le tableau de bord sont des outils à disposition du médecin du travail, pouvant contribuer au maintien dans l'emploi du salarié, dans le cadre d'un aménagement de poste ou d'un reclassement en interne à la suite d'une inaptitude.

L'exploitation statistique des contenus permet de piloter l'activité en équipe pluridisciplinaire et de prioriser des actions de prévention à l'échelle du Service.

Satisfaction des adhérents, acteurs investis dans la démarche de prévention : en moyenne, 86 % des diagnostics ouverts sont complétés en toute autonomie par l'adhérent.

Discussion des résultats / Conclusion :

Cette démarche et sa mise en œuvre engagent une réelle évolution dans la prise en charge de l'adhérent. Un accompagnement du changement renforcé est nécessaire, du service relation adhérent aux utilisateurs terrain, aussi bien dans l'animation des équipes pluridisciplinaires que dans le management. L'appropriation par les équipes est la clé d'un déploiement réussi de ce dispositif innovant et digital.



Pour contacter l'auteur : e.desoindre@aismt04.fr